

Mardi 26 octobre 2021, la CFDT interco était réunie en congrès à Martigné-sur-Mayenne. Bien implantée auprès des collectivités de plus de 50 agents, elle veut aussi parler au personnel plus isolé.

L'équipe de la CFDT interco en Mayenne, avec quelques membres de la CFDT interpro, lors du congrès de Martigné-sur-Mayenne. Le secrétaire Thierry Georget est le cinquième en partant de la gauche.



- Tous les quatre ans, la [CFDT](#) interco, qui s'adresse au personnel des collectivités territoriales et des administrations préfectorales, organise son congrès. Mardi 26 octobre, c'est à [Martigné-sur-Mayenne](#) que s'est réuni le syndicat départemental. « **Nous avons tous envie de nous retrouver** », constate le secrétaire Thierry Georget, qui entame son troisième mandat. Alors que s'amorce une année d'élections professionnelles, cette échéance étant fixée en décembre 2022, la CFDT est le premier syndicat de la fonction publique en [Mayenne](#). « **Ce congrès, c'est l'occasion de lancer les élections** », indique Christelle Vidy, secrétaire adjointe. « **En temps habituel, on visite toutes les collectivités territoriales de la Mayenne une fois par an. Une année d'élection, c'est deux ou trois fois** », relate Thierry Georget.

Négociation des régimes indemnitaires

Bien implantée dans les grosses collectivités de plus de 50 agents, où sont désignés des représentants du personnel, la CFDT veut aussi s'adresser au personnel de petits territoires. « **Nous devons être un repère vers qui ils peuvent se tourner, pour qu'ils ne restent pas seuls avec leurs problématiques**, explique Valérie

Lesiourd, secrétaire adjointe. **D'autant qu'avec le Covid, les risques psychosociaux sont bien présents.** »

Les agents de ces collectivités sont aussi concernés par la négociation des régimes indemnitaires, dont il a été question lors du congrès. « **On se bat pour que tous puissent en bénéficier. Il n'y a pas de raison que les agents des petites collectivités aient moins que les autres** », plaide Thierry Georget.